



Rupture contrat suite absence et non reprise après AT

Par **irabazle**, le **22/05/2017** à **16:57**

Bonjour,

Nous avons embauché un employé le 25.03.2017, pour 2 mois période d'essai spécifié dans son CDI, et prorogé par courrier AR le 17 .04.2017, par courrier AR en date du 02.05.2017 nous lui signifions de mettre un terme à contrat pendant sa période d'essai, mais un accident du travail établi le 06 Mai 2017, un arrêt jusqu'au 12.05.2017 prolongé du 13 Mai au 19 Mai 2017 inclus, il ne nous a pas envoyé à ce jour tous ses arrêts (feuillet AT avec arrêts) nous lui avons signifié par courrier AR le 20 Mai 2017...je lui ai fait écrire un courrier signé de sa main pour sa reprise le 20 Mai 2017 et depuis n'est plus venu travailler depuis 2 jours...je souhaiterais mettre fin à son contrat.

QUESTION: Fin de contrat mais à qu'elle date, doit-on lui payé le préavis ?

Merci de votre aide et réponse cordialement

Par **P.M.**, le **22/05/2017** à **21:45**

Bonjour,

Vous multipliez inutilement les sujets pour exposer la même situation, je vous ai répondu dans [celui-ci](#)...